

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :  
23 - Dotation  
Politique de la Ville  
(DPV) 2024

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

**REPRÉSENTÉS** : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

**ABSENTS** : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

M. Jacques VAREYON, rapporteur, informe le Conseil municipal que la Commune d'Oyonnax est éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour l'année 2024.

La Commune d'Oyonnax bénéficie de la Dotation Politique de la Ville (DPV) depuis 2017.

Pour l'année 2024, le montant de la dotation attribuée à la Commune d'Oyonnax s'élève à 372 232 €.

Pour bénéficier de cette dotation, il convient de sélectionner des projets sur lesquels la dotation pourra venir en cofinancement. Il peut s'agir de projets en fonctionnement (la DPV peut alors financer la totalité du projet, y compris les charges de personnels) et en investissement (là, la DPV doit respecter le principe de 80% de subvention publique maximum). Les projets doivent bénéficier aux habitants des Quartiers Politique Ville et être conformes aux priorités du Contrat de Ville. Les travaux concernant les projets de réhabilitation des bâtiments scolaires sont particulièrement attendus.

Après un premier échange avec les services de l'Etat dans le Département (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), il est envisagé de mobiliser la DPV sur une seule opération : la rénovation (isolation, étanchéité, sécurisation) de la toiture terrasse de l'Ecole élémentaire Pasteur Nord.

Objet :  
23 - Dotation  
Politique de la Ville  
(DPV) 2024

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit:

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT
Travaux	480 000 €		
		DPV 2024	372 232 €
		Autofinancement Ville d'Oyonnax	107 768 €
<b>TOTAL</b>	<b>480 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>480 000 €</b>

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

–Mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à l'obtention de la dotation Politique de la Ville.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 30 AVR. 2024
- par sa publication le 30 AVR. 2024

Le Maire

